

VOYAGE LECTEUR EXCLUSIF

**Terre & Nature**  
L'HEBDO ROMAND DE LA VIE AU VERT

## Trains panoramiques suisses : entre terroir et patrimoine



du samedi 2 au samedi 9 octobre 2021



**AU TIGRE VANILLÉ**

CREATION DE VOYAGES

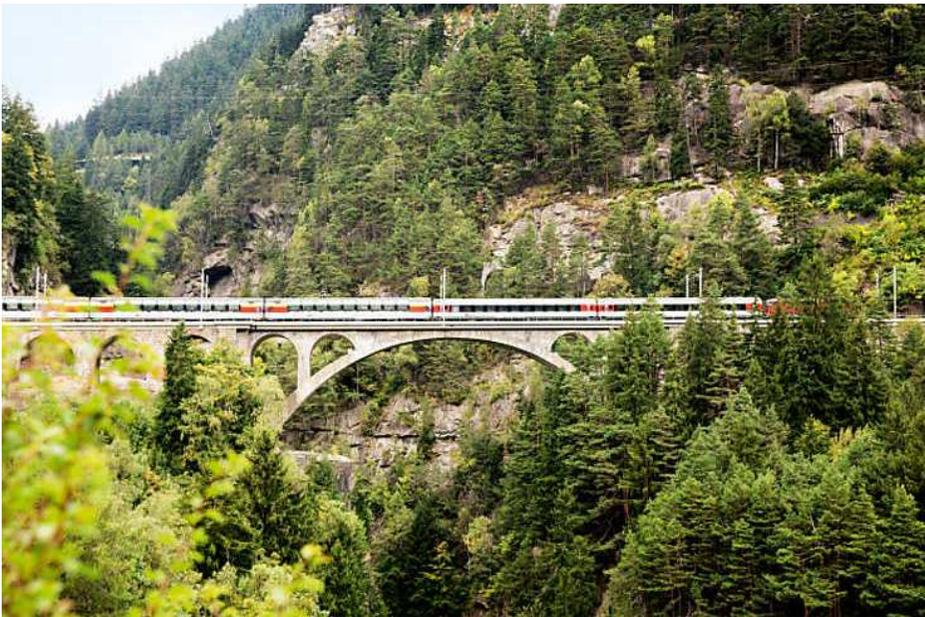
[www.autigrevanille.ch](http://www.autigrevanille.ch) – Genève +41 22 817 37 37 – Lausanne +41 21 550 72 37

## INTRODUCTION

Embarquez pour un voyage unique au rythme agréable du train et confortablement installé dans un wagon panoramique.

De Montreux à Lugano en passant par la Suisse centrale, vous vous déplacerez à bord de trains devenus mythiques : le Golden Pass Panoramique entre Montreux et Interlaken, l'Interlaken-Lucerne Express ou encore le Gotthard Panorama Express entre Lucerne et Lugano. Sans oublier la montée au Jungfraujoch à 3'454 m d'altitude, la station de chemin de fer la plus haute d'Europe !

Au cœur de ces paysages montagneux, vous pourrez admirer des sommets impressionnants, des lacs aux eaux limpides, des villages typiques et des vallées paisibles.



## LES POINTS FORTS DU VOYAGE

- un voyage où l'on se déplace principalement en train panoramique
- des trajets à bord de trains mythiques : Golden Pass, Interlaken-Lucerne Express, Gotthard Panorama Express, train de la Jungfraujoch
- prendre le temps de découvrir Interlaken, Lucerne et Lugano au fil de visites originales
- une fin de voyage au Tessin pour profiter des charmes méditerranéens de Lugano
- l'accompagnement par des guides francophones locaux à Lucerne et Lugano
- des navigations sur plusieurs lacs : navigation sur le lac des Quatre Cantons et le lac de Lugano, croisière sur le lac de Brienz
- plusieurs excursions à la journée : montée en téléphérique au Pilate, chutes de Giessbach, excursion au Mont San Salvatore et Morcote,...
- des trajets en téléphériques, funiculaires, bateau, télécabine,...
- des moments libres pour profiter de votre hôtel ou flâner dans les centres-villes
- séjourner dans des hôtels idéalement situés et proches des gares



## VOTRE GUIDE A LUCERNE : ELIANE

Après plus de vingt ans d'expérience en tant que guide touristique et coordinatrice de voyages dans le monde entier, Eliane a découvert le plaisir de faire connaître la Suisse aux voyageurs étrangers et suisses. Depuis maintenant plus de douze ans, elle entraîne ses clients dans des régions magiques de son pays et leur fait vivre des expériences originales. Elle a vécu plusieurs années à Lausanne, en Afrique du Nord, à Chypre, et en Afrique du Sud, avant de s'installer il y a 25 ans à Lucerne – la perle de la Suisse.



## VOTRE GUIDE A LUGANO : PATRICIA

Née d'une mère argentine et d'un père tessinois, Patricia a commencé sa carrière de guide en Patagonie avant de revenir à son premier amour, le Tessin. Malgré plus de 30 ans d'expérience en tant que guide, Patricia garde intacte sa passion et son envie de partager son amour pour sa ville et son pays. C'est avec un grand sourire qu'elle vous fera découvrir les recoins cachés de Lugano et du Tessin.



## CARTE



## JOUR PAR JOUR

	Date	Itinéraire	Transport	Logement *	Repas
<b>1</b>	samedi 02.10.21	Genève / Lausanne - Montreux - Interlaken	Train Golden Pass	Hôtel Interlaken	-
<b>2</b>	dimanche 03.10.21	Interlaken : Jungfraujoch	Train de la Jungfrau	Hôtel Interlaken	BL
<b>3</b>	lundi 04.10.21	Interlaken - Giessbach - Brienz - Lucerne	Bateau Train Interlaken Express	Hôtel des Alpes	BL
<b>4</b>	mardi 05.10.21	Lucerne	Train, Bus	Hôtel des Alpes	BL
<b>5</b>	mercredi 06.10.21	Lucerne : Mont Pilate	Téléphérique Funiculaire	Hôtel des Alpes	BL
<b>6</b>	jeudi 07.10.21	Lucerne - Lugano	Bateau, Train Gotthard Panorama Express	Hôtel Walter au Lac	BL
<b>7</b>	vendredi 08.10.21	Lugano	Bateau	Hôtel Walter au Lac	BL
<b>8</b>	samedi 09.10.21	Lugano - Genève/Lausanne	Bus, Train		BL

B = petit déjeuner, L = lunch, D = dîner

\* Nuitées dans les logements mentionnés ou similaires



## HORAIRE DES TRAINS (DONNE A TITRE INDICATIF)

	Date	Train	Départ	Arrivée
1	samedi 02.10.21	IR 1715	Genève – 09h29	Lausanne – 10h12
		IR 1715	Lausanne – 10h21	Montreux – 10h41
		Golden Pass 2216	Montreux – 10h50	Zweisimmen – 12h57
		R 6822	Zweisimmen – 13h02	Spiez – 13h47
		RE 4224	Spiez – 14h05	Interlaken Est – 14h26
2	dimanche 03.10.21	Train R 247	Interlaken Est – 09h05	Grindelwald – 09h34
		Train R 156	Lauterbrunnen - 15h02	Interlaken Est – 15h23
3	lundi 04.10.21	Bateau 59	Interlaken Est – 09h07	Giessbach See – 10h09
		Bateau 63	Giessbach See – 12h09	Brienz – 12h25
		Train Interlaken Express	Brienz – 14h25	Lucerne - 15h55
6	jeudi 07.10.21	Bateau	Lucerne – 11h12	Flüelen – 13h55
		Gotthard Panorama Express	Flüelen – 14h09	Lugano – 16h45
8	samedi 09.10.21	Train	Lugano – 14h02	Lausanne - Genève – 18h47

## PROGRAMME DETAILLE

### Jour 1 : samedi 2 octobre 2021

#### Genève / Lausanne - Montreux - Interlaken

Le groupe se retrouve à la gare de Genève à 9h pour faire connaissance et retrouve l'accompagnateur/trice qui sera présent/e avec vous pendant tout le circuit. Puis embarquement à bord du train en direction de Montreux. Les Vaudois rejoindront le groupe à Lausanne.

A Montreux, changement de train pour votre premier trajet à bord d'un train panoramique : le **Golden Pass Panoramic**.

Le train du Golden Pass Panoramic relie Montreux à Zweisimmen, au cœur des Alpes bernoises. Il quitte les rives du lac Léman, dont il offre une vision plongeante grandiose puis traverse des pâturages verdoyants où broutent paisiblement des vaches, entourés par les magnifiques sommets alpins. Grâce à de grandes fenêtres panoramiques, vous êtes immergé dans la nature environnante pour une expérience inoubliable.



Vous pique-niquerez (à emporter avec vous) dans le train et arriverez en début d'après-midi dans la charmante ville d'Interlaken, après un changement de train à Zweisimmen et Spiez. Interlaken est nichée dans le paysage unique de l'Oberland bernois, entre le lac de Thoune et le lac de Brienz. Ces lacs sont reliés par l'Aar qui traverse la ville.



Vous passerez déposer vos bagages à l'hôtel, puis partirez en bus (20min) de la gare d'Interlaken Ouest jusqu'au village de Habkern, sur les hauteurs d'Interlaken. Vous ferez une visite guidée de l'atelier de fabrication de cors des Alpes tenu par la famille Tschiemer, et apprendrez comment d'un tronc d'arbre naît un cor des Alpes, prêt à jouer. Depuis peu, la production de cet instrument, symbole national suisse, est établie à Habkern. La boutique de cors des Alpes est ouverte tous les jours et à tous.



Retour à votre hôtel en fin de journée.

Datant du début du XIVe siècle, l'hôtel Interlaken est un établissement raffiné à la décoration moderne qui se trouve à 8 minutes à pied de la ligne de chemin de

fer pittoresque GoldenPass Line et à côté d'un jardin japonais datant du XIVe siècle.



Nuit à l'hôtel Interlaken ou similaire.

## **Jour 2 : dimanche 3 octobre 2021** **Interlaken : Jungfraujoch**

Le matin, vous partirez de la gare d'Interlaken Est à bord du chemin de fer de l'Oberland bernois à destination de Grindelwald Terminal.

Arrivés à Grindelwald Terminal, vous prendrez le téléphérique tricâble Eiger Express qui vous emmènera à la station Eigergletscher en seulement 15 minutes.



L'ascension vers Eigergletscher avec le téléphérique 3S ultra-moderne est une expérience incomparable. Profitez de la vue et admirez de près l'imposante face

nord de l'Eiger. Au sommet, une vue fascinante sur le monde des montagnes de l'Oberland bernois vous attend dans la salle panoramique.

Ensuite, vous emprunterez le train à crémaillère qui traverse la roche jusqu'au point d'observation de la Jungfrauoch, familièrement nommé le toit de l'Europe, qui culmine à 3'454 mètres. Depuis plus de 100 ans, ce chemin de fer de la Jungfrau rejoint la plus haute gare d'Europe, au beau milieu du site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO « *Alpes suisses Jungfrau-Aletsch* ».



Depuis la gare de Kleine Scheidegg, le chemin de fer à crémaillère traverse la roche sur près de sept kilomètres jusqu'à la Jungfrauoch. Le tunnel permettant cet exploit a été creusé entre les années 1896 à 1912. Un arrêt dans la galerie de la montagne offre une vue spectaculaire à travers les fenêtres de la face nord de l'Eiger. Durée du trajet 47 minutes.

Au sommet, vous serez plongés dans un monde fait de glace, de neige et de roche. Des plateformes d'observation permettent de profiter au mieux de ce spectacle à couper le souffle : la vue sur le plateau suisse jusqu'aux Vosges d'un côté et le glacier d'Aletsch bordé de sommets de 4'000 mètres de l'autre.



Retour au Eigergletscher et à la Kleine Scheidegg en chemin de fer à crémaillère, et déjeuner à la Kleine Scheidegg avant de retourner avec le train Wengernalpbahn sur Lauterbrunnen puis Interlaken.



Temps libre pour flâner à Interlaken.

Nuit à l'hôtel Interlaken ou similaire.

### **Jour 3 : lundi 4 octobre 2021 Interlaken - Giessbach - Brienz - Lucerne**

Vous partirez ce matin de l'embarcadère d'Interlaken Est pour une croisière d'une heure sur le lac aux eaux turquoise de Brienz jusqu'à Giessbach. Pendant la traversée, vous serez complètement immergé dans le magnifique paysage de la région. D'imposants flancs de montagne, des forêts denses, des ruisseaux et des cascades cristallines forment le magnifique paysage qui vous entoure.

Lors de ce trajet, vous passerez le long d'une petite île, appelée « Schnäggeninsel » et de la presqu'île d'Iseltwald avec son charmant petit village.



Vous vous arrêtez à l'embarcadere au bord du lac pour prendre le plus ancien funiculaire d'Europe qui vous conduira lentement jusqu'au Grand Hôtel Giessbach.



Admirez les cascades du Giessbach et la vue époustouflante sur le lac depuis la terrasse de l'hôtel. Après le détour par les cascades, vous reprendrez le funiculaire puis le bateau en direction de Brienz.



Après le déjeuner à Brienz, départ en train à destination de Lucerne à bord du **Lucerne – Interlaken Express**. Comme son nom l'indique, ce train panoramique relie les deux villes touristiques de Lucerne et d'Interlaken en 1 heure 50 minutes et serpente vers le col du Brünig. Profitez du confort et de la vue spectaculaire depuis les grandes baies vitrées. Détendez-vous et émerveillez-vous du superbe panorama qui défile devant vos yeux avec les sommets alpins, les cinq lacs scintillants, les cascades et les rivières.



Arrivée à Lucerne en milieu d'après-midi, rencontre avec votre guide local et installation à votre hôtel.

Vous ferez ensuite une petite visite de la vieille ville et traverserez le plus ancien pont en bois couvert d'Europe. Le Pont de la Chapelle a été construit au XIV<sup>e</sup> siècle et faisait à l'origine partie des fortifications. Les panneaux peints qui ont

été ajoutés au XVIIe siècle représentent des scènes de l'histoire de la Suisse et de la ville de Lucerne.



Situé au cœur du centre-ville piétonnier historique de Lucerne, l'hôtel des Alpes est un charmant établissement 3 étoiles, facilement accessible à pied.



Vous pourrez admirer la vue imprenable sur la rivière depuis la terrasse en dégustant une sélection de spécialités suisses et internationales.

Nuit à l'hôtel des Alpes ou similaire.

## Jour 4 : mardi 5 octobre 2021 Lucerne

Départ pour une journée de culture religieuse et de tradition artisanale : 600 ans d'histoire sur les sites originaux de Nicolas de Flue.

Nicolas de Flue a vécu de 1417 à 1487 dans les gorges du Ranft, tout d'abord comme paysan et membre du Conseil d'Obwald, puis en tant qu'ermite. Ce mystique et messager de la paix canonisé en 1947 est le saint national suisse et le saint patron de nombreuses églises.

En compagnie de votre guide culturelle francophone, vous partirez en train à destination de l'église baroque de Sachseln au centre du demi-canton d'Obwald, à quelques kilomètres du centre géographique de la Suisse, et située à 470 m d'altitude au bord du lac de Sarnen. L'église abrite les reliques du saint homme ainsi que deux mosaïques évoquant sa vie d'ermite au Ranft.



Après cette première visite, reprise du train en direction de Flüeli, village natal du saint patron de la Suisse. On emprunte le chemin des pèlerins, en passant devant plusieurs chapelles parfaitement entretenues. Vous vous arrêterez chez l'un des artisans de la région, une expérience unique.



Le déjeuner se fera à l'hôtel Paxmontana.

Retour en train en direction de Lucerne, avec la visite en cours de route de l'unique verrerie de Suisse, Glasi Hergiswil, en activité depuis 1817.



Vous serez guidé à travers un labyrinthe de scènes illustrant l'évolution du travail des verriers dans la fabrique d'Hergiswil. Vous pourrez observer les souffleurs de verre au travail.

Retour à votre hôtel en fin de journée.

Nuit à l'hôtel des Alpes ou similaire.

## Jour 5 : mercredi 6 octobre 2021 Lucerne : Mont Pilate

Cette journée vous permettra de prendre de la hauteur et d'admirer le lac des Quatre-Cantons depuis la cime du mont Pilate.

Vous vous rendrez d'abord en bus à Kriens (11 minutes de Lucerne), où se situe la station inférieure de la télécabine panoramique menant au mont Pilate, l'un des lieux les plus entourés de légendes en Suisse centrale. Et l'un des plus beaux.



Par temps clair, on peut y admirer un panorama composé de 73 sommets alpins. On dit qu'une pierre de dragon est tombée du ciel en 1420, que le gouverneur romain Ponce Pilate y est enterré et qu'un homme pétrifié monte la garde devant une grotte. Le massif, qui domine toute la région du haut de ses 2128 mètres d'altitude, stimule sans aucun doute l'imagination.

Vous ferez une balade au sommet du Pilate, vous reposerez dans un des transats sur la terrasse tout en admirant la vue et déjeunerez dans un des restaurants.

Vous emprunterez ensuite le train à crémaillère le plus raide du monde afin de descendre sur Alpnachstad, où vous prendrez un bateau qui vous ramènera à Lucerne.



Fin de journée libre pour explorer Lucerne à votre guise (entrées des sites non comprises).

Vous pourrez par exemple flâner au bord du lac pour admirer la vue sur les alpes lucernoises.

Et avec le panorama Bourbaki long de 112 mètres, Lucerne possède l'un des rares tableaux circulaires monumentaux préservés du monde (fermeture à 18h).



Nuit à l'hôtel des Alpes ou similaire.

### **Jour 6 : jeudi 7 octobre 2021** **Lucerne - Lugano**

Matinée libre pour vous balader à votre guise.

Vous pourrez par exemple aller voir le lion mourant, taillé dans le rocher en hommage à l'héroïsme des Suisses morts aux Tuileries en 1792, et l'un des plus célèbres monuments suisses.



Autre emblème de la ville, le mur d'enceinte de la Musegg qui a conservé sa forme originelle avec ces neuf tours. Dans la vieille ville piétonnière, des demeures historiques, certaines ornées de fresques, bordent de pittoresques places, comme le Weinmarkt. Lucerne est une ville de places et d'églises, telle que l'église jésuite du 17e siècle, qui est la plus ancienne construction baroque sacrée de Suisse.



Puis départ en fin de matinée pour votre voyage à bord du Gotthard Panorama Express jusqu'à Lugano. La première partie du trajet se fait à bord d'un bateau à vapeur ou à moteur sur le lac des Quatre-Cantons jusqu'à Flüelen.



Plusieurs lieux chargés d'histoire et au charme typiquement suisse défilent alors sous vos yeux, comme la prairie du Grütli, le Rocher de Schiller ou la chapelle de Tell.



Un repas est prévu dans le restaurant du bateau, avec vue sur le Rigi, le mont Pilate et le Stanserhorn.

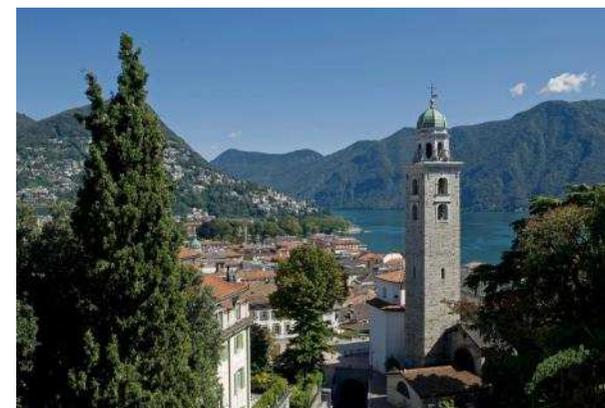
Vous embarquerez ensuite à bord du "**Gotthard Panorama Express**", proposant un service première classe, à bord d'une voiture panoramique. Le trajet historique du Gotthard Panorama Express vous permet de rejoindre Lugano grâce au tunnel de base du Saint-Gothard. Ce tunnel, long de 15 kilomètres est non seulement l'édifice central, mais aussi le plus grand de la ligne du Saint-Gothard ouverte en 1882.



De Bellinzone, le train panoramique monte jusqu'à Airolo et emprunte l'ancien tunnel du Gottard ouvert en 1882 jusqu'à Göschenen. De là, vous pourrez admirer l'église de Wassen à trois reprises, grâce au tracé audacieux de la voie que ses nombreux tunnels hélicoïdaux ont rendu célèbre dans le monde entier.

Arrivée à Lugano en fin d'après-midi et installation à votre hôtel.

Fin de journée libre pour flâner à votre gré dans les rues piétonnes, escaliers et placettes de Lugano. Parmi les incontournables, les places pleines de charme telles la Piazza della Riforma, dont l'animation bat son plein les jours de marché, la Piazza Cioccaro et ses belles façades baroques ou encore l'église Santa Maria degli Angioli et ses fresques de Bernardino Luini.



Vous séjournerez à l'hôtel Walter au Lac qui bénéficie d'une position centrale dans Lugano, directement au bord du lac.



Avec seulement 38 chambres, cet hôtel est installé dans un bâtiment historique de 1888 et possède une terrasse panoramique au 5<sup>ème</sup> étage avec jacuzzi. Le petit déjeuner copieux est pris face au lac.

Nuit à l'hôtel Walter au Lac ou similaire.

### **Jour 7 : vendredi 8 octobre 2021** **Lugano**

Encadrée par le Monte Brè et le Monte San Salvatore, la méridionale Lugano et son lac éponyme vous offrent un goût d'Italie.

Vous retrouvez ce matin votre guide pour une excursion vers Gandria.

Après un voyage en bateau d'une vingtaine de minutes, vous arrivez à un petit village de pêcheurs accroché à la montagne, qui garde un charme médiéval. Jusqu'à la fin du 18<sup>ème</sup> siècle, il était dédié à la production d'huile d'olive, jusqu'à ce qu'un hiver très dur décime les oliviers et le réoriente vers la culture du mûrier et l'industrie de la soie. Aujourd'hui, c'est une destination touristique encore peu connue mais très populaire chez les artistes.

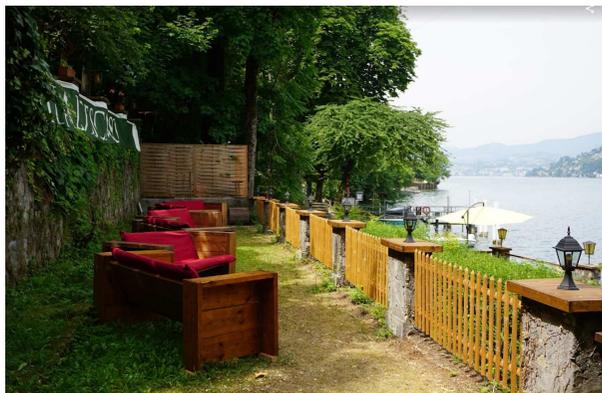


*Pour les amateurs de randonnée, il est possible de rejoindre Gandria par le « chemin des oliviers », une belle marche qui serpente doucement sur la rive du lac, le long d'un territoire sauvage et romantique.*



Depuis Gandria, vous reprenez le bateau en direction du Grotto Descanso.

Après environ 5 minutes de navigation, vous arriverez dans un grotto typique de la région, uniquement accessible par voie d'eau, pour prendre tout d'abord un apéritif, puis confectionner ensuite vous-même le fameux « risotto » tessinois. Le cadre y est à la fois charmant et paisible.



Retour à Lugano en milieu d'après-midi et temps libre pour vous permettre de flâner à votre guise à Lugano. L'occasion par exemple de vous rendre au parc municipal, au musée d'art moderne, au Monte Brè ou au Monte San Salvatore, le « pain de sucre » helvétique.

Cette montagne est à l'origine de plusieurs légendes. L'une d'elle remonte au XIII<sup>e</sup> siècle, lorsque les pèlerins commencèrent à s'y rendre à pied pour honorer le Fils de Dieu qui y aurait fait une brève halte durant son ascension vers le ciel. Mais ce qui continue d'attirer les visiteurs sur la « montagne des Luganais », c'est avant tout le panorama à 360° qui s'étend sur toute la région du lac de Lugano, la plaine lombarde et la chaîne des Alpes suisses et savoyardes.



Pour y accéder, vous devrez emprunter un funiculaire (billet non compris), et pourrez faire une balade à son sommet, avant de redescendre par le même chemin.

Retour à pied à votre hôtel en passant par les rives du lac (30 min).

Nuit à l'hôtel Walter au Lac ou similaire.

## **Jour 8 : samedi 9 octobre 2021** **Lugano - Genève/Lausanne**

Pour terminer cette escale tessinoise, nous vous proposons de découvrir une autre partie du terroir de ce canton : son vignoble. Un court trajet en minibus vous amène à Arogno, dans une magnifique petite vallée, où vous visiterez le seul domaine viticole biologique du canton. Vous serez reçus par la famille qui a créé ce vignoble en 1998 et elle vous parlera des spécificités des vins tessinois.



Vous pourrez visiter la ferme, la cave, le rucher (si le temps le permet) et à la fin goûter naturellement leurs vins délicieux et le miel... Puis un riche apéritif avec des spécialités locales vous attend, accompagné du délicieux vin local, avant de retourner à votre hôtel pour récupérer vos valises et partir pour la gare.

En début d'après-midi, départ du train de retour pour Genève / Lausanne avec un changement à Olten.

Arrivée en début de soirée sur les bords du Léman.

## PRIX ET PRESTATIONS

### Prix par personne

Circuit au départ de Genève (1ère classe avec abo 1/2 tarif)	<b>CHF 2'950.-</b>
Supplément chambre individuelle	CHF 790.-
Supplément non abonné Terre & Nature	CHF 250.-
Réduction pour détenteurs AG CFF (1ère ou 2 <sup>e</sup> classe)	sur demande

Sur la base d'un groupe de 12 à 20 participants, sur la base d'un abonnement 1/2 tarif (non inclus).

### Prestations incluses

- Les déplacements en train de ligne (1<sup>ère</sup> classe) sur les trajets : Genève / Lausanne – Interlaken – Lucerne – Lugano – Lausanne / Genève
- L'hébergement dans les hôtels 3 à 4 \* mentionnés, idéalement situés, en base chambre double standard
- Les déplacements en train touristique (1<sup>ère</sup> classe) pour les trajets :
  - Train Golden Pass Panoramique : Montreux – Interlaken
  - Train de la Jungfraujoch
  - Train Interlaken Express: Brienz - Lucerne
  - Train Gotthard Panorama Express : Flüelen - Lugano
- L'accompagnement par des guides locaux francophones ponctuels, pour les visites de Lucerne et Lugano
- Un accompagnateur francophone sur tout le circuit au départ de Genève
- Les excursions et tickets d'entrée des activités et visites mentionnées au programme
- Les trajets en funiculaires, téléphériques, bateaux mentionnés
- La demi-pension (matin et midi) sur tout le circuit (sauf les boissons)  
*Les repas du soir sont volontairement laissés libres pour vous permettre de choisir votre restaurant*
- Une documentation de voyage
- La TVA et les taxes de séjour

### Non compris

- Le trajet entre votre domicile et Genève ou Lausanne
- L'abonnement 1/2 tarif
- Les boissons
- Les repas non mentionnés
- Toutes activités/visites facultatives notamment lors des moments libres
- Les dépenses personnelles et les éventuels pourboires aux guides
- L'assurance rapatriement & annulation (obligatoire)

Suite aux mesures sanitaires exceptionnelles liées au COVID19, certains restaurants, piscines et soins thermaux des hôtels pourraient être fermés ou soumis à des conditions particulières.



## CONDITIONS GENERALES

Nous nous réjouissons et vous remercions de votre intérêt pour un voyage proposé par Au Tigre Vanillé, Le Cercle des Voyageurs Sarl (ci-après CDV).

Les présentes conditions générales règlent les rapports juridiques entre vous-mêmes et CDV en ce qui concerne les arrangements de voyage organisés par CDV. Elles entrent en vigueur le jour de leur publication et remplacent toutes les dispositions précédentes.

Nos conditions restent modifiables et des conditions spéciales peuvent s'appliquer à certains voyages.

### 1. Conclusion du contrat et modalités d'inscription

1.1 Le contrat entre vous-mêmes et CDV, comprenant les conditions et modalités détaillées ci-après, prend effet dès que votre inscription est acceptée sans réserve et que vous avez versé l'acompte prévu selon les points 2.2 ou 2.5.

1.2 Tout participant est tenu de remplir et de signer le bulletin d'inscription et de le retourner à CDV. Cela implique l'adhésion complète à nos conditions.

1.3 Si la personne qui réserve inscrit d'autres participants au voyage, elle répond de leurs obligations contractuelles (notamment l'acquittement du montant du voyage) comme de ses propres obligations. Les présentes conditions sont valables pour tous les participants au voyage.

1.4 La demande d'inscription d'un mineur devra être signée par le père, la mère ou le tuteur légal et porter la mention « accord du père, de la mère, du tuteur ». L'enfant doit être en possession, en plus des pièces d'identité exigées pour le voyage, d'une autorisation de sortie du territoire. Enfin, il sera fait mention d'un numéro de téléphone et d'une adresse permettant à l'enfant ou au responsable d'établir un contact direct.

1.5 Si nous procurons un arrangement « vols seuls », ce sont les conditions générales de contrat de voyage des compagnies aériennes qui s'appliquent. Dans ce cas, CDV n'est pas partie du contrat et vous ne pouvez donc pas faire prévaloir les présentes conditions générales de voyage et de contrat

Veillez noter que le contrat avec CDV et la compagnie aérienne n'est conclu qu'au moment de l'émission du billet. Les conséquences/frais issus de toute modification émanant de la compagnie aérienne jusqu'à émission du billet sont à assumer par le client.

1.6 Si nous procurons des arrangements ou certaines prestations d'autres organisateurs ou prestataires de services de voyage (facturés séparément), vous concluez en fait le contrat directement avec l'organisateur en question. Ce sont dès lors ses propres conditions de contrat et de voyage qui sont

applicables. Dans ce cas, CDV n'est pas partie du contrat et vous ne pouvez donc pas faire prévaloir les présentes conditions générales de voyage et de contrat.

1.7 Avant toute inscription, CDV vous recommande vivement de prendre connaissance des consignes de sécurité, des conditions sanitaires et climatiques du pays visité. Pour cela, vous pouvez consulter les conseils aux voyageurs du Département fédéral des Affaires Etrangères (<https://www.eda.admin.ch/eda/fr/dfae/representations-et-conseils-aux-voyageurs/conseils-voyageurs.html>) et les conseils médicaux aux voyageurs de l'Office Fédéral de la Santé Publique ([www.safetravel.ch](http://www.safetravel.ch)).

1.8 Les désirs particuliers ne font partie intégrante du contrat que s'ils sont acceptés et confirmés sans réserve par CDV.

### 2. Prix et modalités de paiement

2.1 Tous les tarifs de nos propositions sont forfaitaires et ne peuvent en aucun cas faire l'objet de réclamations.

2.2 Un acompte de 40% du prix total du voyage doit être versé lors de l'inscription. Si CDV ne reçoit pas l'acompte dans les délais prescrits, CDV ne confirmera pas les prestations de voyage.

2.3 Le solde doit être réglé 40 jours avant la date du départ du voyage. Si le solde n'est pas versé dans les délais prescrits, CDV peut refuser les prestations de voyage et faire valoir les frais d'annulation selon le point 3.3.

2.4 Si l'inscription intervient moins de 60 jours avant la date du départ du voyage, le montant total de l'arrangement sera exigé à l'inscription.

2.5 Dans des cas particuliers, CDV se réserve le droit de modifier le montant de l'acompte et la date de règlement du solde. Vous en serez informé lors de l'inscription, sur votre facture.

### 3. Modification, annulation ou interruption du voyage par le client

3.1 Si vous désirez modifier ou annuler le voyage réservé avant votre départ, vous devez en faire part par écrit à CDV. La réception de votre déclaration auprès de CDV fait foi pour déterminer la date d'annulation ou de changement. Pour les samedis, dimanches et jours fériés, le jour ouvrable consécutif fait foi.

3.2 Tout modification que vous souhaiteriez apporter après votre inscription est sujette à disponibilité et aux frais en découlant.

3.3 En cas d'annulation par le client, les frais suivants s'appliquent :

- dès notre confirmation du voyage : perte de l'acompte
- 60 à 31 jours avant la date de départ : 50% du montant total du voyage
- dès 30 jours avant la date de départ : 100% du montant total du voyage

Nous nous réservons le droit de modifier ces conditions pour des cas particuliers (safaris, période de Noël, croisière, arrangement hôtelier spécifique, ...). Dans ce cas, vous en serez informé lors de l'inscription, sur votre facture.

Pour les voyages de groupe, des conditions spéciales peuvent s'appliquer.

3.4 Une modification de dates est considérée comme une annulation du voyage. Les conditions selon le point 3.3 sont alors appliquées.

3.5 Toute interruption ou retour anticipé ne donne droit à aucun remboursement des prestations non utilisées.

3.6 En cas de défaut d'enregistrement du client au lieu de départ du voyage aérien à forfait, pouvant résulter d'une arrivée tardive, d'une non-présentation ou d'une présentation avec des documents de voyage non en règle (même si ces éléments résultent d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers), il sera retenu 100% du montant du voyage.

3.7 Tous les frais entraînés par une modification de programme ou une annulation du voyage demandées par le client après le début du voyage sont entièrement à sa charge et payables immédiatement. Aucun remboursement ne sera donné de la part de CDV pour les services non fournis à la suite de ces modifications ou annulation.

3.8 En particulier, le plan de vol de votre voyage doit être effectué dans son intégralité et dans l'ordre indiqué sur vos billets d'avion.

Un manquement à l'un des tronçons est considéré comme "no show" et peut faire l'objet de pénalités / réajustements tarifaires a posteriori de la part des compagnies aériennes, que nous devons vous facturer.

3.9 CDV n'assume aucune responsabilité envers vous lorsque des prestations réservées par vos soins (en particulier billets d'avion) subissent des défaillances (retour, annulation, surbooking ...). Les éventuels surcoûts et frais de changement de votre programme seront à votre charge.

### 4. Assurances

4.1 Si vous n'êtes pas encore au bénéfice d'une assurance annulation & assistance, vous devez obligatoirement en conclure une au moment de l'inscription au voyage.

CDV est à même de vous en proposer une.

L'assurance annulation & assistance n'est pas incluse dans nos prix forfaitaires.

4.2 Lorsque le voyage doit être annulé ou retardé pour de justes motifs (selon les conditions générales de votre assurance annulation & assistance ; des justificatifs tels que certificat médical détaillé, acte de décès et autre attestation officielle sont indispensables), vous êtes tenu d'en informer immédiatement l'assurance annulation & assistance et CDV.

4.3 Lorsque le voyage doit être interrompu pour de justes motifs (selon les conditions générales de votre assurance annulation & assistance ; des justificatifs tels que certificat médical détaillé, acte de décès et autre attestation officielle sont indispensables), vous êtes tenu de contacter immédiatement l'assurance annulation & assistance et CDV. CDV, votre guide et notre représentant local vous aideront, dans la mesure du possible, à organiser votre retour prématuré en collaboration avec votre assurance annulation & assistance.

4.4 Dans ces cas de nécessité impérieuse, les frais d'annulation peuvent être pris en charge par votre assurance annulation & assistance, pour autant que vous soyez au bénéfice d'une telle assurance. Les prestations se basent sur les clauses de la police d'assurance.

4.5 L'assurance annulation & assistance n'est jamais remboursable.

4.6 Il est recommandé de conclure une assurance maladie qui vous couvre dans le monde entier.

4.7 L'assurance bagage est laissée à l'appréciation de chacun.

### 5. Modifications de prix et de programme par CDV

5.1 CDV se réserve le droit de modifier le prix ou le programme avant la conclusion du contrat. Dans ce cas, vous en serez informé avant la conclusion du contrat.

5.2 CDV se réserve le droit, dans certains cas exceptionnels, de modifier le prix après la conclusion du contrat.

Les changements de prix peuvent intervenir après une augmentation du coût des transports (y compris du prix du carburant), l'introduction ou l'augmentation de taxes et redevances officielles (taxes d'aéroport, taxes gouvernementales, ...) ou une modification des taux de change.

5.3 CDV se réserve le droit de modifier, dans votre intérêt, le programme du voyage et certaines prestations convenues (logement, moyens de transports, compagnies aériennes, excursions, ...) si après la conclusion du contrat des événements imprévus l'exigent. CDV fera son possible pour vous proposer des prestations de qualité équivalente en remplacement.

CDV vous informera de ces changements au plus vite ainsi que de leurs répercussions sur le prix.

5.4 Si la hausse du prix dépasse les 10% du montant du voyage ou si la modification du programme change de façon notable un élément essentiel du contrat, vous avez le droit dans un délai de cinq jours après réception de notre notification, de résilier votre contrat sans frais.

Sans nouvelle de votre part dans un délai de cinq jours (le cachet postal faisant foi), l'augmentation de prix ou la modification du programme seront considérées comme acceptées.

L'augmentation du prix vous sera communiquée au plus tard 15 jours avant votre départ.

5.5 Lors du voyage, si une part importante des prestations convenues ne peut être fournie, CDV s'efforcera de prendre des dispositions appropriées pour la continuation du voyage à forfait. CDV s'engage à rembourser toute différence éventuelle entre la valeur inférieure fournie et celle décrite dans les prestations. Si CDV n'est pas en mesure de prendre ces dispositions, ou si vous les refusez pour de justes motifs, CDV s'efforcera de vous rapatrier au lieu de départ ou à un autre lieu de retour convenu. Dans ce cas, la valeur des prestations non fournies ou non exécutées vous sera remboursée.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

5.6 En cas de retour différé, aucune indemnité n'est attribuée pour perte de salaire.

## 6. Annulation du voyage par CDV

6.1 CDV peut se voir dans l'obligation d'annuler votre voyage à forfait avant la date du départ pour un motif qui vous est non imputable. Dans ce cas, CDV vous en informera dans les plus brefs délais et s'efforcera de vous proposer un voyage de remplacement de qualité équivalente. Dans le cas où un voyage de remplacement de qualité inférieure vous est proposé, CDV s'engage à rembourser toute différence éventuelle entre la valeur inférieure fournie et celle décrite dans les prestations.

Si vous n'acceptez pas le voyage de remplacement, CDV vous remboursera l'intégralité des montants que vous aurez déjà versés pour le voyage.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

6.2 Tous nos voyages de groupe se basent sur un nombre minimum de participants, chaque fois indiqué dans la publication du voyage. CDV se réserve le droit d'annuler un voyage au plus tard 30 jours avant le départ, si le nombre de participants prévu n'est pas atteint.

Dans ce cas, CDV vous remboursera l'intégralité des montants que vous aurez déjà versés pour le voyage.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

## 7. Prescriptions d'entrée dans un pays

7.1 CDV vous informe sur les prescriptions d'entrée demandées par la destination de votre voyage. Elles s'entendent pour les formalités d'entrée en tant que touriste et pour les citoyens suisses.

Pour toutes autres nationalités, veuillez contacter CDV, qui vous conseillera dans la limite de ses connaissances. Cela restera votre devoir de vérifier ces informations.

7.2 Il est de votre devoir de suivre ces prescriptions tels que type de document d'identité, validité, nombre de page vierge dans le passeport, visa, carnet de vaccination international munis des tampons adéquats, permis de conduire international, permis de séjour.

7.3 Si un document de voyage ne peut être obtenu ou s'il est délivré trop tard et que vous soyez de ce fait obligé de renoncer au voyage, les clauses d'annulation du point 3.3 sont applicables.

7.4 En cas de modifications des prescriptions d'entrée, CDV vous en avertira au plus vite dans la limite de ses connaissances et ne pourra être tenu responsable de ces changements.

7.5 En cas de refus d'entrée dans un pays CDV ne peut être tenu responsable, le voyage de retour sera à votre charge et les clauses d'annulation du point 3.3 sont applicables.

## 8. Réclamations de votre part

8.1 CDV propose des voyages dans des pays où les conditions de services, de communication, de formation du personnel, etc. ne correspondent pas aux standards suisses. Il est donc admis que certains manquements ou inexactitudes font partie intégrante d'un tel voyage.

8.2 Si le voyage ne correspond pas à ce qui a été convenu par contrat ou si vous subissez un dommage, vous avez le droit et le devoir d'adresser aussitôt au guide, au prestataire de services ou à CDV une réclamation au sujet du défaut constaté ou du dommage subi et de demander qu'il y soit remédié au plus vite.

8.3 Si le problème n'a pas été résolu sur place comme mentionné ci-dessus, vous devez nous adresser par écrit, au plus tard 30 jours après la fin de votre voyage, votre réclamation accompagnée de justificatifs éventuels (photo, témoignages écrits, ...). Si vous n'avez pas observé ces prescriptions, vous perdez vos droits à toute mesure de compensation.

8.4 Avant de soumettre un litige à un tribunal, vous devriez vous adresser à l'ombudsman indépendant de la branche suisse du voyage. Il s'efforcera de trouver une solution équitable pour résoudre tout différend qui pourrait surgir entre vous et CDV.

Ombudsman de la branche suisse du voyage

Etzelstrasse 42

Case Postale

8038 Zurich

T +41 44 485 45 35

info@ombudsman-touristik.ch

www.ombudsman-touristik.ch

## 9. Responsabilité de CDV et exceptions

9.1 CDV s'engage à fournir les prestations souscrites lors de la réservation et en accord avec nos conditions générales.

9.2. Si des conventions internationales et des lois nationales prévoient des limitations à la réparation de dommages résultant de l'inexécution ou de l'exécution imparfaite du contrat, CDV est en droit de s'en prévaloir et sa responsabilité sera limitée aux dispositions contenues dans les conventions en cause.

Il existe notamment des conventions internationales prévoyant des restrictions de responsabilité en matière de transports (trafic aérien, navigation en haute mer, trafic ferroviaire).

9.3 CDV n'est pas responsable envers vous lorsque l'inexécution ou l'exécution imparfaite du contrat est imputable :

- à des manquements de votre part ;

- à des manquements imprévisibles ou insurmontables imputables à un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues dans le contrat ;

- à un cas de force majeure ou à un événement que CDV, malgré toute la diligence requise, ne pouvait pas prévoir ou contre lesquels CDV ne pouvait rien. CDV s'engage néanmoins à faire diligence pour vous venir en aide.

Dans ces cas, les clauses d'annulation du point 3.3 sont applicables.

9.4 Lors de dommages corporels imputables à l'inexécution ou à une exécution imparfaite du contrat, la responsabilité de CDV est engagée uniquement si les dommages ont été causés par nous-mêmes ou par nos prestataires de services, sous réserve des limitations de responsabilité dans les conventions internationales et les lois nationales (point 9.2).

9.5 Pour les dommages non corporels résultant de l'inexécution ou de l'exécution imparfaite du contrat, la responsabilité de CDV est limitée au double

du montant du prix du voyage à forfait au maximum, sauf si le dommage a été provoqué intentionnellement ou par négligence ou imprudence graves.

Demeurent réservées, les limitations de responsabilité inférieures stipulées par les conventions internationales.

9.6 Les personnes prenant part à des actions pouvant présenter des dangers ou à des excursions locales non prévues dans le programme en assument seules les risques.

9.7 Nous vous rendons expressément attentifs au fait que vous êtes personnellement responsable de la garde en lieu sûr d'objets de valeur et d'argent.

Dans les hôtels, ces objets doivent être déposés dans un coffre.

Notre responsabilité, ainsi que celle de nos prestataires, ne peuvent être engagées en cas de vol, perte, dommage, ... Vous êtes seuls responsables de vos biens.

## 10. Garantie

Nous participons aux fonds de garantie TPA (Travel Professional Association).



A ce titre, nous vous garantissons le nantissement des montants que vous avez versés en relation avec votre réservation, et ceci dans le cas d'un voyage forfaitaire seulement (vols seuls exclus).

## 11. Droit applicable et for juridique

Seules les dispositions du droit suisse sont applicables dans les rapports découlant du contrat entre vous et CDV. Il est convenu que seul le for juridique de Genève est habilité à reconnaître les actions contre CDV.

La présente rédaction a été achevée en janvier 2012 et révisée en mars 2020.

---

### Au Tigre Vanillé, Le Cercle des Voyageurs Sàrl

---

8, rue de Rive

CH - 1204 Genève

## PROTECTION DES DONNÉES

### 1. Collecte d'informations

«Au Tigre Vanillé, le Cercle des Voyageurs Sàrl» (ci-après CDV) considère la protection de la vie privée et des données personnelles comme un droit fondamental et primordial. CDV respecte les dispositions de la loi Suisse ainsi que celle de l'Union Européenne (GRPD) sur la protection des données pour l'acquisition et l'utilisation des données personnelles. En réservant un voyage, en plus des coordonnées personnelles, les informations suivantes peuvent également être enregistrées : date du voyage, itinéraire/destination, compagnie aérienne, hôtel, prix, vos préférences, n° d'adhérent dans les programmes de fidélisation, les données figurant dans votre passeport. Ceci est également valable pour les membres de votre famille ou autres personnes figurant sur votre bulletin d'inscription. Dans des cas particuliers (p. ex. en cas d'accident durant le voyage, etc.) ou en cas de réclamations, d'autres informations peuvent être collectées et enregistrées.

### 2. Transmission à des tiers

Vos données peuvent être transmises à des tiers dans le respect des dispositions légales de protection des données. Ces tiers traitent ces informations pour le compte d'CDV. À cette fin, les données peuvent être transférées à l'étranger. Ces données sont traitées en toute confidentialité et ne sont pas transmises à d'autres tiers sauf pour des exigences légales, notamment demande des autorités compétentes, ou pour préserver ou imposer les intérêts d'CDV.

### 3. Utilisation des données

Les données collectées sont traitées en toute bonne foi et servent en premier lieu à élaborer une offre dans le cadre de votre demande (voyage) en cours. Par la suite, CDV est susceptible de vous soumettre des invitations et des informations qui peuvent s'avérer intéressantes pour vous. CDV est en droit de mettre à jour vos coordonnées.

### 4. Informations personnelles dignes de protection

Il peut aussi arriver qu'CDV dispose de données considérées par la législation suisse comme «des informations personnelles dignes de protection», par exemple si le menu commandé dans l'avion permet de deviner votre confession, si nous devons connaître un handicap pour la planification et l'organisation de votre voyage ou si notre représentant sur place devait vous apporter son soutien pour des problèmes de santé. Ces «informations personnelles dignes de protection» ne sont traitées par CDV qu'à des fins de gestion du dossier, toute autre exploitation étant proscrite. Avec votre réservation, vous autorisez expressément CDV à se servir de ces données dites «dignes de protection» pour le traitement de votre dossier.

### 5. Spécial voyage en avion

Sur demande des autorités de certains pays, il se peut que des données spécifiques doivent être transmises aux autorités compétentes pour des raisons de sécurité ou de formalités d'entrée dans le pays. Vous autorisez CDV, ou la compagnie aérienne concernée, à transmettre les données dites «Passenger Name Record (PNR)» à ces autorités dans la mesure où elles sont disponibles. Elles contiennent notamment des informations telles que nom exact, date de naissance, adresse exacte, numéro de téléphone, infos concernant la personne accompagnatrice, date de la réservation/de l'émission du billet et période de voyage prévue, infos relatives au paiement, statut du voyage et itinéraire, numéro Frequent-Flyer, infos sur les bagages, toutes les modifications PNR antérieures, etc. Nous portons à votre attention que ces données peuvent être transmises à des pays où le niveau de la protection des données n'est pas comparable à celui répondant à la législation suisse.

### 6. Vos droits

#### 6.1 Droit d'accès

Vous avez le droit, à tout moment, de demander le libre accès à vos données personnelles lorsque nous les traitons. Vous avez ainsi la possibilité de vérifier quelles sont les données personnelles que nous traitons à votre sujet et que nous les utilisons, conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données.

#### 6.2 Droit de rectification

Vous avez le droit de faire rectifier des données personnelles incorrectes ou incomplètes et d'être informé de leur correction. Dans ce cas, nous informons les destinataires des données concernées des ajustements effectués, à moins que cela ne soit impossible ou n'engage des moyens disproportionnés.

#### 6.3 Droit de suppression

Vous avez le droit de faire effacer vos données personnelles tant que ce n'est pas contraire à d'autres dispositions légales.

#### 6.4 Droit de restriction

Sous certaines conditions, vous avez le droit de demander que le traitement de vos données personnelles soit restreint.

#### 6.5 Droit de portabilité

Dans certaines circonstances, vous avez le droit d'obtenir une copie des données que vous nous avez transmises dans un format structuré et courant.

### 6.7 Droit de recours

Vous avez le droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de contrôle compétente contre la manière dont vos données personnelles sont traitées.

### 6.8 Droit de rétraction

En principe, vous avez le droit de révoquer votre consentement à tout moment. Toutefois, les activités de traitement fondées sur votre consentement dans le passé ne deviendront pas illégales à la suite de votre rétraction.

Vous pouvez exercer vos droits en tout temps en contactant notre responsable de la protection des données personnelles :

### DPO

**Au Tigre Vanillé, le Cercle des Voyageurs Sàrl**  
**8 rue de Rive**  
**CH-1204 Genève, Suisse**  
 Email : [dpo@vanillatiger.ch](mailto:dpo@vanillatiger.ch)

La présente rédaction a été achevée en mai 2018

---

**Au Tigre Vanillé, le Cercle des Voyageurs Sàrl**

8, rue de Rive  
 CH - 1204 Genève